



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE JUIN 2022 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-22-203 EN DATE DU 31 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « MADAME ELEONORE CHAPEL », « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE », « LILI ET TRALALA » « LES JOLIS HASARDS » et « HD CREATIONS », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ MADAME ELEONORE CHAPEL sise 23 rue Mirabeau à VINCENNES (94300).
Durée : du lundi 30 mai 2022 à 11h00 au mardi 7 juin 2022 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE » dont le siège est situé 1 Chemin des Beaumonts à VILLECRESNES (94440), représentée par Madame Cécile BAPTISTA.
Durée : du mardi 7 juin 2022 à 11h00 au lundi 13 juin 2022 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 300 euros ;

⇒ « LILI ET TRALALA » dont le siège est situé 23 allée Bayard à LIVRY-GARGAN (93190), représentée par Madame Elisa RANVIER.
Durée : du lundi 13 juin 2022 à 11h00 au lundi 20 juin 2022 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « LES JOLIS HASARDS » dont le siège est situé chez M. et Mme MAROIS Patrice sis 50 rue Lecourbe à PARIS (75015), représentée par Madame Axelle HAZARD.
Durée : du lundi 20 juin 2022 à 11h00 au lundi 27 juin 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « HD CREATIONS » dont le siège est situé 5 rue des Guayes à THORIGNY-SUR-MARNE (77400), représentée par Madame Hélène GARCIA-DUTHILLEUL.
Durée : du lundi 27 juin 2022 à 11h00 au lundi 4 juillet 2022 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220531-lmc1H9723H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/05/2022
Date de Publication : 31/05/2022